



Convocation Assemblée générale Élections 2024

**Le mercredi 25 septembre 2024 à 19 heures
Auditorium de l'école Georges-Vanier
1205, rue Jarry Est, Montréal
Autobus 192 et 193
Stationnement disponible**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et approbation du procès-verbal du 25 octobre 2023
4. Réalisations budgétaires 2023 **(VOTE)**
5. Présentation du rapport du Comité de vérification **(VOTE)**
6. Entérinement des nominations
 - 6.1. Président d'élections
 - 6.2. Secrétaire d'élections
 - 6.3. Scrutateurs
7. Élections **(VOTE)**
 - 7.1. Comité exécutif
 - 7.1.1. Présidence (1 poste) *
 - 7.1.2. Secrétaire-trésorier (1 poste) *
 - 7.1.3. Vice-présidence – Secteur général et adaptation scolaire CSSDM (1 poste) **
 - 7.1.4. Vice-présidence – Secteur services de garde CSSDM (1 poste) **
 - 7.1.5. Vice-présidence CSEM (1 poste) ***
 - 7.2. Conseil syndical
 - 7.2.1. Représentant du personnel administratif CSSDM (1 poste) ****
 - 7.3. Assermentation des nouveaux élus
8. Autres sujets
9. Levée de l'assemblée

Michel Picard
Président
APPA

VOIR AU VERSO POUR LE PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE POUR LES ÉLECTIONS

Un léger goûter sera servi à compter de 18 h

NOTE : Une assemblée avec le même ordre du jour aura lieu à compter de 10 heures dans les bureaux de l'APPA seulement pour les personnes ayant un horaire de soir.

* Ces postes sont votés par les membres CSSDM et CSEM.

** Ces postes sont votés par les membres CSSDM seulement.

*** Ce poste est voté par les membres CSEM seulement.

**** Le poste étant actuellement vacant ou comblé par intérim, les candidatures spontanées lors de l'assemblée générale seront acceptées pour pourvoir ce poste.



Procédure pour les mises en candidatures

Tel qu'adopté lors de l'assemblée générale du 9 mai 2012, l'APPA ne fait plus d'envoi de masse pour distribuer les documents pertinents à l'assemblée générale des élections. Depuis 2013, les documents relatifs aux élections sont affichés sur le site internet de l'APPA.

Toute personne désirant se porter candidate aux postes disponibles lors des prochaines élections doit consulter la section « Élections » du site internet de l'APPA au www.appa.qc.ca. Dans cette section se trouve le « Guide des élections » qui contient toutes les informations relatives aux élections ainsi que le bulletin de mise en candidature.

Seul le bulletin original signé par la personne candidate et paraphé par trois témoins membres en règle de l'APPA sera accepté. Il doit être retourné par la poste ou en mains propres au secrétaire d'élections, au plus tard dix jours avant la tenue des élections.

**LES ENVOIS PAR TÉLÉCOPIEUR OU PAR COURRIEL NE SERONT PAS
ACCEPTÉS ET ENTRAÎNERONT AUTOMATIQUÉMENT L'ANNULATION DU
BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE.**